

RCS : ST ETIENNE

Code greffe : 4202

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 01640

Numéro SIREN : 890 592 645

Nom ou dénomination : 48bis Services

Ce dépôt a été enregistré le 26/10/2022 sous le numéro de dépôt A2022/009059

48BIS SERVICES

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 6 000 EUROS

SIEGE SOCIAL : 8, RUE GUSTAVE DELORY

42000 SAINT-ETIENNE

890 592 645 RCS SAINT-ETIENNE

**DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES
EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2022**

EXTRAIT

LES SOUSSIGNES :

- Monsieur Sébastien TITOULET ;
- Monsieur Louis DUFAYET ;

Détenant ensemble 6 000 actions, soit la totalité des actions de la société par actions simplifiée 48BIS SERVICES désignée ci-dessus, ci-après dénommée « la Société »,

Agissant en qualité de seuls associés de la Société et conformément aux dispositions de l'article L.227-9 du Code de commerce et de l'article 14 des statuts,

Et reconnaissant avoir eu communication, préalablement aux présentes et pendant un laps de temps suffisant pour en prendre connaissance, les étudier et prendre conseil, l'ensemble des documents leur permettant de prendre position en connaissance de cause.

APRES AVOIR EXPOSE QUE :

(...)

ONT PRIS A L'UNANIMITE LES DECISIONS SUIVANTES PORTANT SUR :

- Non remplacement du Directeur Général démissionnaire ;
- (...)
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

ST

PREMIERE DECISION

Les associés décident, à l'unanimité, de ne pas nommer de Directeur Général, en remplacement de Monsieur Louis DUFAYET, démissionnaire et décident de le dispenser du préavis de trois mois comme stipulé dans les statuts.

Les fonctions de Monsieur Louis DUFAYET prennent donc fin à compter de ce jour.

(...)

TROISIEME DECISION

Les associés donnent tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent acte pour remplir toutes formalités de droit.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

Pour copie certifiée conforme

Le Président

M. Sébastien TITOULET

